

Promenade à Port Camargue



Visorando

Une randonnée proposée par grandin

Une courte promenade sur le port puis sur la plage, passant par quelques sculptures de d'Albert Marchais et par la capitainerie, d'une belle architecture.

Durée	0h 45	Difficulté	Facile
Distance	2,51 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	2 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	2 m	Commune	Le Grau-du-Roi (30240)
Point haut	3 m	Région	Camargue
Point bas	0 m		



Trace n° 43238739

Description

À Port Camargue, quartier situé au Sud du centre-bourg du Grau du Roi, se garer sur le parking côté Nord du port de plaisance, à proximité de l'Immeuble Le Flamant, Avenue Jean Lasserre.

(D/A) Partir vers l'entrée du parking, traverser l'Avenue Jean Lasserre et prendre la rue en face pour rejoindre le port. Suivre le Quai Lapérouse à droite. Remarquer, environ 200 m plus loin, le Jardin Sculpture sur la droite, et poursuivre sur le quai.

(1) À l'intersection, continuer en bordure du port, en obliquant à gauche, sur le Quai de Bonne Espérance, puis sur le Quai Bougainville (Sud), et arriver à la capitainerie.

(2) Contourner le bâtiment, traverser un parking en gardant le Nord et arriver sur la route d'accès à la cale. Suivre, tout droit, la direction indiquée "Le Grau du Roi par le front de mer", et aboutir sur le Quai Bougainville (Nord). Faire une cinquantaine de mètres à gauche pour atteindre la sculpture "L'homme-oiseau".

(3) Revenir sur ses pas, puis poursuivre tout droit Quai Bougainville jusqu'à aboutir sur la plage.

(4) La suivre jusqu'au premier brise-vague. Faire encore une cinquantaine de mètres puis obliquer à droite pour emprunter l'accès de plage. Contourner l'Immeuble Le Nautile par la gauche pour retrouver le lieu de stationnement **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Parking près immeuble Le Flamant**
| N 43.521978° / E 4.135412° - alt. 2 m - km 0
- 1 Quai de Bonne Espérance**
| N 43.518896° / E 4.132453° - alt. 1 m - km 0.58
- 2 Capitainerie**
| N 43.520396° / E 4.126548° - alt. 1 m - km 1.21
- 3 L'Homme-Oiseau**
| N 43.52194° / E 4.125109° - alt. 2 m - km 1.55
- 4 Plage**
| N 43.523241° / E 4.128971° - alt. 1 m - km 1.9
- D/A Parking près immeuble Le Flamant**
| N 43.52198° / E 4.1354° - alt. 2 m - km 2.51

Informations pratiques

Promenade très Facile. Aucun équipement particulier nécessaire.

À voir

Album photo [ici](#)

Quelques information sur Port Camargue [ici](#)

La construction du quartier a été supervisée par l'architecte de La Grande Motte, [Jean Ballardur](#), cela se remarque au design de certains immeubles et, surtout, de la capitainerie.

Le Jardin Sculpture, Quai Lapérouge, et l'Homme-Oiseau, Quai Bougainville (nord), d'[Albert Marchais](#) et [Michèle Goalard](#).

Quand la nature reprend ses droits : l'entrée de cet immense port de plaisance est menacée d'obstruction par le phénomène d'écrêtement qui fait remonter au Nord les dunes de la Pointe de l'Espiguette.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-promenade-a-port-camargue/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



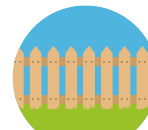
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.